



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 26 00078

Date de dépôt : 24/08/2026

Demandeur : Monsieur DALLO OLIVIER

Pour : Création d'une piscine hors sol de 32 m²

Adresse du terrain : 15 RUE DE LA CAVEE à
POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2026/101
de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 24/08/2026 par Monsieur DALLO OLIVIER demeurant 15 RUE DE LA CAVEE à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 24/08/2026 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour la création d'une piscine hors sol de 32 m² ;
- Sur un terrain situé 15 RUE DE LA CAVEE à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée du 15/11/2018 ;

VU la mise en compatibilité Déclaration de Projet en date du 02/09/2025

VU l'arrêté municipal n° 2026/023 en date du 20/03/2026 portant délégation de fonction dans le domaine de l'urbanisme à Madame Jacqueline DUCEILLIER ;

ARRÊTE

Article 1er

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article suivant.

Article 2

La piscine devra respecter les règlements du service public de la gestion : des eaux pluviales, de l'assainissement collectif, et de l'eau potable de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

Fait à **POMMEUSE**, le 17 septembre 2026

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,
Jacqueline DUCEILLIER



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.